

Depuis 2017, HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'état quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique*. Les entraves aux observations étant nombreuses, ces chiffres sont à prendre comme un extrême minima.

Un nombre important de décès

Entre le 30 août et le 6 octobre, il est connu publiquement que **dix personnes sont décédées à la frontière**, soit lors d'une tentative de traversée soit dans l'attente de celle-ci. Le **28 septembre**, une embarcation surchargée transportant 100 personnes a chaviré faisant **3 morts déclarés dont deux femmes et un enfant âgé de 10 ans**. Ces décès ne sont pas des incidents isolés mais la **conséquence de politiques migratoires répressives** où les opérations d'**expulsions répétitives**, le **manque d'accès aux services de première nécessité** (eau, nourriture, hygiène, hébergement, soins...) créent des conditions de vie qui précipitent le franchissement de la frontière franco-britannique dans des conditions toujours plus précaires.

Calais et Dunkerque dans la ligne de mire des journalistes et influenceurs d'extrême droite

La frontière franco-britannique attire un nombre accru d'influenceurs, notamment sur X, et de journalistes de médias **de droite conservatrice et d'extrême droite**. Lors de la documentation d'une expulsion, une équipe de HRO a croisé une équipe du **Daily Telegraph**, journal britannique surnommé "Torygraph" pour son soutien complet au parti conservateur et prônant une politique migratoire toujours plus dure. Le **21 septembre**, le journal a publié un article **nommant les associations actives à la frontière dans le domaine de la migration** en les accusant d'aider les personnes exilées à traverser la Manche. Dans ce contexte, des associations ont aussi observé la venue d'**influenceurs britanniques d'extrême droite** qui **filment les membres de ces associations sans leur consentement** et vont sur les lieux de vie des personnes exilées pour **les filmer et les harceler**.

Cette **hostilité ouverte et légitimée** par des médias d'envergure nationale comme The Telegraph **entraîne des actes criminels**. Daniel Thomas, militant britannique d'extrême droite, a ainsi lacéré au couteau un small boat lors d'un sauvetage en pleine mer alors qu'un membre de l'équipe de sauvetage se trouvait encore à bord.

Tous ces éléments participent à un **environnement délétère** aux personnes exilées et aux associations présentes sur le terrain.



Diphtérie sur le littoral nord : une mobilisation sanitaire fragilisée par le manque de garanties

Le 11 septembre, **un cas de diphtérie respiratoire a été diagnostiqué chez une personne exilée ayant séjournée sur les campements du Dunkerquois**. Face à cette maladie potentiellement mortelle et à son risque de propagation, les associations présentes sur le terrain se sont mobilisées en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS). **Une campagne de vaccination** a débuté le 24 septembre, avec une poursuite prévue au moins jusqu'au 9 octobre (qui s'est en réalité achevée le 6 octobre, ayant vacciné entre 550 et 600 personnes).

Le 16 septembre, suite à des mails envoyés par les associations du Dunkerquois non mandatées par l'état, **la préfecture avait indiqué qu'elle suivrait les recommandations de l'ARS et qu'il n'y aurait pas d'expulsions à Grande-Synthe dans les jours suivants**. Cependant, cette suspension n'a pas fait l'objet d'un engagement formel et durable : les informations sur l'arrêt des opérations ne sont communiquées aux associations qu'à leur demande, et **la suspension annoncée est restée limitée à la période de vaccination**.

La réponse sanitaire, limité au Dunkerquois, questionne largement : les personnes exilées se déplacent régulièrement entre le Dunkerquois et le Calaisais, **ce qui rend indispensable une approche coordonnée sur l'ensemble du littoral Nord**. Or, malgré les alertes des associations et de l'ARS, les expulsions ont continué dans le Calaisais. Depuis l'identification du cas et au cours du mois de septembre, **au moins 10 opérations y ont été recensées, entraînant l'expulsion de 20 lieux de vie**.



Une opération d'expulsion par la police le 22 septembre dans un lieu de vie à Calais.

Or, les expulsions détruisent les repères des personnes, dispersent les groupes et **peuvent entraîner la saisie de biens indispensables, comme des traitements, des carnets de vaccination ou des masques.** Elles compliquent ainsi l'identification des personnes contacts, la continuité des soins et le suivi de la campagne de vaccination.

En l'absence d'un dispositif équivalent de maraudes sanitaires, de dépistage et de vaccination dans le Pas-de-Calais, **comment s'assurer que le risque sanitaire est pris en charge, maîtrisé ?**

Un recours en justice pour faire primer la santé publique sur les expulsions

Face à cette contradiction, **Human Rights Observers et Médecins du Monde ont déposé un référé-liberté devant le tribunal administratif de Lille le 28 septembre.** Les associations demandaient aux préfets du Nord et du Pas-de-Calais **de suspendre les opérations d'expulsion**, y compris celles mises en œuvre sans décision de justice, jusqu'à la fin de la période sanitaire définie par l'ARS Hauts-de-France.

La saisine était d'autant plus importante que la bonne pratique annoncée dans le Dunkerquois **ne constituait ni une garantie formelle ni une réponse suffisante à l'échelle du littoral**. La circulation des personnes entre les deux territoires rend nécessaire une approche cohérente, **tandis que la poursuite des expulsions dans le Calaisis compromet directement les efforts de prévention engagés ailleurs**.

Lors de l'audience du 30 septembre, les associations ont notamment insisté **sur l'insuffisance des engagements de la préfecture**, sur les conséquences des déplacements imposés et sur la nécessité **de prendre en compte les différentes procédures d'expulsion**. Elles ont également souligné que **l'absence de nouveaux cas diagnostiqués ne permettait pas, à elle seule, d'écarter le risque sanitaire**, notamment lorsque le dépistage et le suivi ne sont pas assurés de manière homogène sur le territoire.

Le rejet du recours : une urgence sanitaire qui reste sans réponse

Le tribunal administratif **a rejeté la demande, estimant qu'il n'y avait pas d'urgence à statuer**. Pour justifier sa décision, le juge a notamment retenu l'absence de nouveaux cas, la suspension des expulsions annoncée par la préfecture du Nord et l'absence d'éléments démontrant que des opérations étaient prévues sur le territoire concerné par la campagne de vaccination. **La décision ne prend toutefois pas du tout en compte le Calaisis** dans son appréciation de l'urgence, **alors que des expulsions y ont continué après l'identification du cas dans le dunkerquois**, et que les déplacements entre les deux territoires sont avérés et ont été mis en avant par les deux associations lors du recours.

En concluant à l'absence d'urgence, le juge n'a pas examiné au fond si la poursuite des expulsions était susceptible de porter atteinte aux libertés fondamentales invoquées par les associations. Le risque était pourtant celui d'une rupture du suivi sanitaire, de la perte de moyens de prévention et d'une aggravation de la promiscuité, **autant de facteurs susceptibles de compromettre la maîtrise d'un épisode épidémique**.

HRO et Médecins du Monde **ont décidé de ne pas faire appel**. Ce choix ne signifie pas que les associations considèrent la décision satisfaisante, mais met un terme à cette procédure. **Le rejet ne répond pas aux préoccupations soulevées concernant la poursuite des expulsions**.

Le droit à la santé et le droit à la vie **ne peuvent dépendre du statut administratif ou de la situation sociale des personnes.** En période de risque épidémique, protéger la santé de toutes et tous suppose de garantir la continuité des soins, de préserver les moyens de prévention et de ne pas compromettre le travail sanitaire **par des opérations qui violentent, traumatisent, volent et dispersent les personnes.**

Septembre dans le dunkerquois

Le 9 septembre, une opération d'expulsion de grande ampleur s'est déroulée à Grande-Synthe, **mobilisant au moins vingt vans de CRS.** Des personnes exilées nous ont rapporté **des violences physiques ainsi que des vols de biens personnels.** Au-delà de ces faits, ces opérations répétées participent à un harcèlement policier qui dégrade les conditions de vie de personnes déjà privées de solutions d'hébergement adaptées et pérennes.

HRO n'était toutefois pas présent sur le terrain pour documenter cette expulsion : pendant deux semaines, **notre équipe menait une observation d'une ligne de bus** afin d'analyser les discriminations et le harcèlement policier envers les personnes exilées dans les transports en commun.



Photographies : Utopia56

Septembre en chiffres dans le Calaisis

Au moins :



10 opérations de police conduisant à l'expulsion de **20** lieux de vie



159 personnes expulsées dont **2** personnes arrêtées



24 tentes saisies



84m3 d'affaires personnelles saisies (couvertures de survie, matelas, sacs de couchages, habits)

Intensification des expulsions



Les forces de l'ordre poursuivent leur **stratégie de harcèlement** et ont **intensifié les opérations d'expulsions** dans le centre-ville de Calais et sur un lieu de vie au nord-est de la ville. Lors de ces expulsions, les forces de l'ordre **volent le peu d'affaires personnelles** que les personnes exilées possèdent et procèdent **arbitrairement à des arrestations**. Dépouillées de leur tente, sac de couchage, couverture de survie ou téléphone, les personnes exilées ne se voient **pas** offrir d'**alternative de logement**.

